

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CASABLANCA, LE 23 MARS 2020

Pandémie du Covid-19 : SAHAM Assurance pleinement engagée dans la mobilisation nationale

- **SAHAM Assurance annonce sa contribution au Fonds de Solidarité dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus**
- **La Compagnie déploie toutes les mesures nécessaires pour accompagner la clientèle durant cette période**

Fidèle à sa mission d'entreprise citoyenne, SAHAM Assurance s'inscrit pleinement dans la campagne de mobilisation nationale. La Compagnie a ainsi apporté une contribution au Fonds de Solidarité créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour endiguer la propagation de la pandémie du Covid-19 et atténuer ses impacts socio-économiques.

Par ailleurs, depuis le début de cette crise, SAHAM Assurance a eu deux préoccupations constantes : d'une part préserver la santé de ses collaborateurs, agents et partenaires ; d'autre part déployer toutes les mesures lui permettant de s'adapter rapidement afin de garantir la continuité de ses activités et de ses services.

Ainsi, outre les décisions prises dans le cadre de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), SAHAM Assurance a mis en place les dispositions nécessaires pour continuer à répondre aux besoins de ses clients, notamment sur la branche maladie particulièrement importante en ce moment :

- prises en charge maladie transmises via l'intermédiaire habituel ou par mail en utilisant l'adresse pec.hck@sahamassurance.com ou par fax au 0522 466 167, et allongement des délais habituels de dépôt des dossiers maladie de la durée du confinement ;
- couverture automatique en accidents du travail pour les salariés intervenant à domicile à la demande de leur employeur, avec prise en charge transmises via l'intermédiaire habituel ou en utilisant l'adresse mail pec.at@sahamassurance.com ;
- continuité de l'activité de **SAHAM Assistance 7/24** ;
- continuité de la prise de déclaration automobile sur le numéro **34 34**, avec prorogation des délais habituels. Ainsi, les déclarations relatives aux accidents survenus durant la période de confinement sanitaire et qui n'auraient pas pu être réalisées avant, seront acceptées jusqu'à 10 jours après la levée du confinement ;
- activation d'un formulaire « Contact » sur le site internet de la Compagnie (www.sahamassurance.ma) pour renforcer le lien avec les clients dont les premiers interlocuteurs restent leurs intermédiaires habituels.

Enfin, SAHAM Assurance, ses agents et ses collaborateurs, sont mobilisés pour continuer à servir ses clients :

- les agents de la Compagnie et les courtiers restent leurs premiers interlocuteurs et s'organisent pour être disponibles, tant en agences que par téléphone ou par mail ;
- une majorité de collaborateurs travaille à distance pour maintenir opérationnels tous les services essentiels de la Compagnie.

SAHAM Assurance est résolue, à travers cette contribution ainsi que l'ensemble de ces mesures, à apporter sa part à l'effort collectif dans ces circonstances exceptionnelles, apportant ainsi un véritable témoignage d'engagement social et de responsabilité à l'égard de notre pays et de notre écosystème.



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group